

Radioprotection des Patients en Cabinet Dentaire

Formation disponible



100% e-learning

ATTESTATION
VALABLE
10 ANS

Formation Continue



Formation Continue : 8h
Tarif : 340 €

Programme Intégré



✓ **Evaluation des Pratiques
Professionnelles (EPP) : 4h**

✓ **Formation Continue : 8h**

Tarif : ~~495 €~~ 0 € à votre charge
Formation éligible au financement DPC

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Obligatoire dès lors que vous réalisez des actes de radiologie, la formation continue en Radioprotection des Patients est valable 10 ans.

Elle est spécialement conçue pour vous aider à analyser votre pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants.

Cette formation se déroule conformément à la Décision n°2017-DC-0585 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 mars 2017 homologué par l'arrêté du 27 septembre 2019

BUREAU DE LA PCR

Certifié Organisme de Formation, le Bureau de la PCR propose des formations spécifiquement élaborées pour le secteur dentaire.

PRÉREQUIS & PUBLIC CONCERNÉ

Être titulaire des diplômes adéquats

- ✓ Chirurgiens-dentistes
- ✓ Médecins spécialistes en chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
- ✓ Libéraux et salariés

Présentation des programmes

Formation éligible au financement DPC
Code formation : 9ASN2525001

Formation Continue

 100% E-LEARNING

Cette formation est structurée en modules et chapitres, conformes aux exigences réglementaires et au guide pratique professionnel de formation continue en radioprotection des patients exposés à des fins médicales (chirurgiens-dentistes), ainsi qu'aux recommandations HAS en imagerie 2D/3D.

 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- 1 **Reconnaitre** les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical
- 2 **Appliquer** la réglementation
- 3 **Mettre en œuvre** de façon opérationnelle le principe de justification des expositions
- 4 **Mettre en œuvre** de façon opérationnelle le principe d'optimisation des doses reçues par les personnes exposées
- 5 **Analyser** sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques, de la justification et de l'optimisation afin d'améliorer la radioprotection des patients
- 6 **Inform**er la personne exposée afin qu'elle puisse devenir actrice de sa radioprotection

 TARIF : 340 €

Programme Intégré

 100% E-LEARNING

Ce programme associe la formation continue à l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP).

UNITÉ 1 - EPP (1er tour)

Évaluation des Pratiques Professionnelles

 OBJECTIF

Évaluer les pratiques initiales en matière de prise en charge radiographique des patients, afin d'identifier d'éventuels écarts par rapport aux recommandations de bonnes pratiques et de définir les axes d'amélioration.

UNITÉ 2 - Formation Continue

 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES N°1 À N°6

tels que définis dans la formation continue (colonne de gauche)

UNITÉ 3 - EPP (2e tour)

Évaluation des Pratiques Professionnelles

 OBJECTIF

Mesurer les améliorations des pratiques à la suite de la formation continue et aux actions mises en place, en comparant les résultats avec ceux du premier audit.

 TARIF : ~~495~~ €

100%
prise en
charge



Délai d'accès

Une fois votre inscription validée.



Modalités d'accès

A la réception de la convention signée et/ou à la validation du devis par l'organisme financeur si vous sollicitez une prise en charge subrogée OPCO.

L'accès à nos formations peut être initié soit par l'employeur, soit par le chef d'entreprise/ travailleur indépendant.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre référent handicap se tient à la disposition de tout public en situation de handicap afin d'évaluer et d'anticiper un aménagement adapté. Il est préférable de le contacter par mail lors de l'inscription.

Dans l'éventualité où aucune solution ne serait envisageable, une réorientation vers un autre organisme sera proposée.

Actuellement, nos formations ne sont pas accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes.



Modalités d'évaluation

Le contrôle des connaissances et la validation des acquis font l'objet d'une évaluation :

- ✓ **Avant la formation continue** sous forme d'auto-évaluation des connaissances (QCM)
- ✓ **Pendant la formation continue** via une évaluation du degré d'acquisition des connaissances
- ✓ **A l'issue de la formation continue** sous forme d'une évaluation globale des acquis au regard des objectifs fixés (QCM).

Une note minimale de 12/20 à l'évaluation finale doit être atteinte afin de valider la formation.



Demande de financement

Selon votre statut professionnel, plusieurs dispositifs de financement sont possibles.

Nous vous invitons à consulter :

- ✓ **Le site du FIF PL** si vous êtes en profession libérale
- ✓ **Le site de l'OPCO EP** ou de **l'OPCO Santé** si vous êtes salarié(e)
- ✓ **Le site de l'agence nat du DPC**, si vous êtes chirurgien-dentiste

Notre équipe pédagogique reste à votre écoute pour vous accompagner sur votre dossier de demande de financement.



Le Bureau de la PCR est un organisme de formation enregistré sous le n°93.06.07740.06. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ; une demande de prise en charge peut être effectuée auprès de l'organisme auquel vous cotisez.



Méthode mobilisée

Modalités pédagogiques

Moyens utilisés



Formateur

Membre de l'équipe depuis 10 ans, notre formateur est un praticien qui dispose de l'expérience et des compétences pédagogiques nécessaires. Il justifie d'une connaissance théorique et pratique des actes radiologiques concernés.

Supports de formation

Des modules théoriques abordés sous la forme d'un diaporama et d'annexes tant sur la théorie que sur la pratique. Des modules pratiques avec des études de cas afin que les participants puissent s'approprier la technique.



Fiche de synthèse

Des annexes sont disponibles tout au long de votre parcours de formation.

Technique participative

Discussions et échanges durant la formation autour d'études de cas et questionnements réguliers avec votre formateur pour s'assurer de la bonne compréhension.





Déroulement de l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)

1er TOUR - EPP

Le premier tour a lieu au début de votre parcours.

Vous êtes invité(e) à :

- ✓ **Sélectionner 10 dossiers de patients** ayant fait l'objet d'examens radiologiques.
- ✓ **Analyser vos pratiques professionnelles** à l'aide de la grille d'audit clinique spécialement élaborée que vous pourrez télécharger directement depuis votre espace d'apprentissage.
- ✓ Vous accéderez ensuite à vos résultats et pourrez **élaborer un plan d'action personnalisé** afin d'identifier les actions d'amélioration à mettre en place.

2h

2e TOUR - EPP

Trois mois après la validation de la formation continue en radioprotection des patients, **vous êtes de nouveau invités à :**

- ✓ **Sélectionner 10 nouveaux dossiers de patients** ayant fait l'objet d'examens radiologiques durant les 3 mois écoulés ;
- ✓ **Mesurer** l'amélioration de vos pratiques professionnelles à partir des acquis de la formation.

2h



Déroulement de la formation continu



Contactez-nous



04 93 24 18 66



info@bureaupcr.fr



Formulaire d'inscription



Suivez-nous



Nos chiffres clés

170

Participants



100%

Réussite Globale



100%

Satisfaction globale



Merci pour votre formation. La méthode utilisée était didactique, conviviale et vivante; l'accueil chaleureux, la pédagogie et la compétence du formateur parfaites, et en adéquation avec notre exercice. A recommander...

Docteur Thierry F.



Je tenais à remercier le Dr Thierry BELPERCHE pour son excellente prestation le jour de la formation, l'enseignement était de qualité et l'ambiance très conviviale mais néanmoins scientifique. Mes remerciements aussi au bureau de la PCR qui a permis d'organiser cette formation.

Docteur Paul F.



Ils sont satisfaits

La formation a répondu à mes attentes. Le formateur est pédagogue et accessible. J'ai appris des notions concrètes applicables au cabinet. La qualité de cette formation est bien supérieure à celle de la faculté dentaire faite précédemment. Merci.

Docteur Nicolas L.

